



RÉPUBLIQUE DU SÉNÉGAL

Un Peuple – Un but – Une foi



**MINISTÈRE DE LA SANTÉ
ET DE L'ACTION SOCIALE**

**Cellule de la Carte sanitaire et sociale, de la Santé digitale et de l'Observatoire de Santé
(CSSDOS)**

Programme de Digitalisation du Système de Santé 2023-2028 (PDSS)

**Projet d'Accélération de l'Économie numérique au Sénégal 2023-2028 (PAENS,
P172524)**

TERMES DE RÉFÉRENCES

**ACTIVITÉ N°4208 PTBA 2024 : RECRUTER UN
EXPERT EN SANTE PUBLIQUE**

1. CONTEXTE

Le Sénégal dispose d'un nouveau référentiel de politique économique et sociale avec : (i) le « Sénégal 2050 : Agenda national de Transformation » décliné en (ii) Masterplan 2025-2034 ; et en (iii) Stratégie nationale de Développement 2025-2029. Ce référentiel accorde une place importante à la transformation numérique du secteur de la santé.

A plusieurs occasions, les autorités ont exprimé dans des termes clairs, leur volonté d'utiliser les technologies numériques pour contribuer à la transformation systématique de la santé. Le Président de la république a prôné la « *digitalisation intégrale des services de santé et de l'information sanitaire* » lors du Conseil des Ministres du 07 août 2024.

« *Une réforme profonde du système de santé pour un accès universel, en passant d'une logique de guérison à une logique de prévention, en numérisant le système, ...* » a été rappelé dans l'Agenda national de transformation Sénégal 2050.

Le Master Plan 2024-2034, dans son Programme 16 établit quatre projets prérequis dont le premier concerne « *Données de santé digitalisées* » avec comme résultat attendu « *100% de la population enrôlée dans le système national digitalisé des données de santé* ».

Dans la Stratégie nationale de Développement (SND) 2025-2029 l'Etat demande de « *généraliser l'adoption du dossier patient numérique ; (ii) utiliser la technologie, en particulier, l'intelligence artificielle pour optimiser l'organisation, le fonctionnement des EPS et la prise en charge efficiente des patients* ».

Le premier Ministre, dans sa Déclaration de Politique Générale s'est engagé à mettre à l'échelle le dossier médical électronique « *Le dossier patient informatisé, déjà disponible, sera mis à l'échelle, au fur et à mesure, avec une approche régionale* ».

Lors du lancement du New Deal technologique, le Président de la République a considéré que la digitalisation du dossier patient informatisé et la télémédecine est une priorité absolue.

Ainsi, le Ministère de Santé et de l'Action sociale (MSAS) s'est résolument tourné vers la transition numérique du secteur conformément aux prescriptions de la nouvelle stratégie des politiques publiques (Agenda national de transformation Sénégal Vision 2050).

2. JUSTIFICATIONS

Pour piloter et gérer la transformation digitale de la santé, le MSAS a créé en 2017, la Cellule de la Carte sanitaire et sociale, de la Santé digitale et de l'Observatoire de la Santé (CSSDOS). La CSSDOS a atteint plusieurs résultats dont la délivrance du certificat de vaccination contre la Covid-19 à code QR, l'adoption du Programme de Digitalisation du Système de Santé (PDSS) 2023-2028 et le déploiement en phase pilote de la plateforme Dossier Patient Informatisé (DPI) pour la gestion électronique du dossier médical du patient. Cependant, elle reste confrontée à plusieurs contraintes dont le manque de ressources humaines dont des experts dans les domaines de santé numérique, de la conduite du changement, de la gestion des données de santé. Cette rareté de ces ressources est d'autant plus cruciale que la digitalisation des services de santé et de l'information sanitaire demande une expertise certaine pour

l'élaboration de la politique de santé et des projets opérationnels, la mise en œuvre et le suivi-évaluation.

En sa qualité de partenaire de mise en œuvre du PAENS au sein du MSAS, la CSSDOS élabore le PTBA et le met en œuvre avec les bénéficiaires internes au MSAS. Pour la digitalisation intégrale des services de santé et de l'information sanitaire, la CSSDOS a besoin d'être renforcée pour mettre en œuvre cette ambition de l'État de digitalisation de la santé et des systèmes d'information digitalisés de santé.

Lors de la mission de la Banque Mondiale en octobre, il a été recommandé de renforcer l'équipe de la CSSDOS en mettant l'accent sur le recrutement prioritaire d'experts chefs de projet dans un premier lot de recrutement.

Ainsi, ces présents termes de référence (TDR) ont pour objectif de décrire les principales attentes, les objectifs et les livrables des missions de l'expert en santé publique.

Il sera mis à la disposition de la CSSDOS et travaillera sous la responsabilité du coordonnateur de la CSSDOS. Il sera amené à travailler et appuyer les autres départements du secteur conformément aux orientations du PDSS.

3. OBJECTIFS

Le recrutement de ces experts, en appui à la CSSDOS, a pour objectif général d'appuyer de manière transversale la transformation digitale du secteur de la santé en favorisant une culture d'innovation et d'agilité.

De façon spécifique, les experts recrutés devront :

- Accompagner la transformation digitale du secteur de la santé ;
- Améliorer le cadre de management de projets de santé numérique ;
- Renforcer les compétences numériques en accompagnant les acteurs de santé dans l'adoption de nouveaux outils et technologies numériques, en renforçant leurs compétences et leur culture digitale ;
- Assurer la sécurité et la conformité des solutions numériques développées en respectant les normes de sécurité et de conformité applicables, en mettant en œuvre des mesures de protection des données et de gestion des risques ;
- Faciliter l'innovation continue au sein du MSAS en proposant des idées et des initiatives novatrices, en testant de nouveaux concepts et en explorant de nouvelles opportunités digitales ;
- Travailler en étroite collaboration avec toutes les parties prenantes du MSAS, y compris les équipes métier, les départements informatiques, les fournisseurs de technologie et les partenaires stratégiques.

4. LIVRABLES

Le recrutement de l'expert en santé publique pour une période d'une année renouvelable est essentiel pour garantir le succès et la pérennité des initiatives de transformation numérique dans le secteur de la santé.

L'expert en santé publique contribue à plusieurs livrables essentiels. Il participe à l'élaboration du dictionnaire des données par une contribution écrite spécifique. Il produit un rapport détaillant les goulots d'étranglement entravant l'utilisation des données, ainsi qu'un rapport évaluant les points forts et les faiblesses des plateformes numériques déployées dans les postes et centres de santé.

De plus, il analyse les protocoles de soins et les ordinogrammes en usage dans ces structures. Il identifie également les compléments d'information nécessaires à intégrer dans les documents des patients à digitaliser, afin de répondre pleinement aux exigences statistiques de la Direction de la Planification, de la Recherche et des Statistiques (DPRS). Enfin, il élabore un rapport évaluant l'adhésion des professionnels de santé à la digitalisation, permettant de mesurer leur implication et d'orienter les stratégies d'adoption des outils numériques.

5. FICHE DE POSTE

A. MISSIONS

L'expert en santé publique, placé sous la responsabilité technique du CSSDOS, l'assiste dans les domaines en rapport avec les soins de santé primaires dans leur globalité.

A ce titre, il doit :

- participer aux activités du projet ;
- mettre à disposition toute la documentation en rapport avec le district sanitaire et la direction régionale de la santé ;
- rendre disponibles les protocoles de soins et ordinogrammes utilisés dans les centres et postes de santé ;
- contribuer à la mise en place de la gouvernance électronique de la santé au niveau des centres et postes de santé ;
- contribuer à produire et stabiliser les statistiques décisionnelles pour les MCD et DRS à partir des Dashboard des plateformes numériques dossier patient ;
- contribuer à l'élaboration du dictionnaire des données et statistiques de santé ;
- produire régulièrement un rapport sur les difficultés des acteurs locaux en rapport avec la digitalisation de la santé ;
- contribuer à renforcer la culture de la digitalisation dans les postes et centres de santé ;
- appuyer l'expert en système d'information de santé.

5.1.1. PROFIL ET EXPERIENCES

Profil

L'expert en santé publique doit disposer au moins d'un master en santé publique ou management de la santé, ou équivalent.

Expériences professionnelles :

- avoir au minimum 10 ans d'expériences dans la santé publique dont 5 ans comme MCD et/ou DRS et/ou responsable d'une entité administrative du niveau central du MSAS ;
- avoir une expérience dans la collecte et l'utilisation des données de santé ;
- avoir une expérience dans la carte sanitaire ;
- avoir une expérience dans des projets de digitalisation serait un atout ;

Compétences professionnelles

- avoir une maîtrise de l'organisation des soins de santé primaires ;
- avoir des connaissances sur l'organisation du système de santé ;
- avoir une maîtrise des supports (registres et rapports mensuels) mis en place dans le cadre du système d'information sanitaire ;
- avoir une maîtrise des différents circuits des patients au sein des postes et centres de santé et entre les deux types de structures ;
- avoir une maîtrise des archives des supports et documents physiques des patients dans les postes et centres de santé ;
- avoir une maîtrise du fonctionnement administratif des comités de développement sanitaire ;
- avoir une maîtrise de la gestion budgétaire, comptable et financière des centres et postes de santé ;
- avoir une connaissance des politiques de santé déployées au niveau local ;
- avoir des connaissances dans la santé communautaire ;
- avoir des connaissances des processus de référence contre référence ;
- avoir des connaissances de l'organisation des soins au niveau district sanitaire ;
- avoir des connaissances du fonctionnement de la pharmacie au niveau régional et district sanitaire ;
- avoir des connaissances de la carte sanitaire ;
- avoir des connaissances du fonctionnement des structures privées de santé ;
- avoir une très bonne capacité de rédaction de rapports, capacités de communication orale, de négociations et de relations interpersonnelles ;
- démontrer des qualités de leader et de coaching d'équipe assorties d'une expérience avérée dans la création d'un environnement de travail propice à la production des résultats ;
- avoir la capacité à travailler sous pression et dans les délais ;
- avoir des connaissances de la politique nationale de santé digitale du Sénégal est un atout.

6. DURÉE DU CONTRAT

Le contrat a une durée d'un an renouvelable après évaluation.

7. MÉTHODE DE SÉLECTION

La méthode de sélection choisie est la sélection de consultants individuels par mise en concurrence ouverte, conformément au Règlement de Passation des Marchés pour les Emprunteurs sollicitant le Financement de Projets d'Investissement (FPI), Edition septembre 2023.

Un avis de recrutement sera publié dans les journaux et supports électroniques appropriés à cet effet.

8. CRITÈRES DE SÉLECTION

Une commission de recrutement du MSAS procédera à l'examen et à la sélection des dossiers. Seuls les candidats retenus seront invités à prendre part à l'entretien.

9. DOSSIER DE CANDIDATURE

Le dossier de candidature comprend :

- Les copies légalisées (Police ou Gendarmerie) des diplômes et attestations
- Le Curriculum Vitae incluant au moins trois personnes références
- La Lettre de motivation

Seuls les candidats présélectionnés seront contactés.